ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Ville de **SAINT LÔ** (Département de la Manche – SAINT LÔ AGGLO)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	26/09/2017 – sollicitant l'intervention de l'EPF Normandie, tant pour l'acquisition foncière que pour la mise en place du fonds friche, et s'engageant au rachat des biens dans le délai de cinq ans.
SITUATION DU BIEN :	Ancienne école maternelle SCHWEITZER (bâtiment sur deux niveaux en état moyen) et le Centre de loisirs (bâtiment en rez-de-chaussée en assez bon état), le tout édifié sur la parcelle cadastrée section **CY 247** d'une contenance totale de 8 889 m².
PLU :	Zone UB, périmètre de 500 mètres du Haras inscrit aux monuments historiques.
PROJET :	Construction d'un nouveau groupe scolaire (18 classes / capacité maximale de 444 élèves et une quarantaine d'adultes) sur le site de l'ancienne école SCHWEITZER, dans le cadre du regroupement scolaire de deux écoles du secteur Est de la Ville. Le projet nécessite la démolition et désamiantage des bâtiments existants, actuellement occupés par la maison des associations et l'accueil de loisirs. Intervention du fonds friche.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	16/10/2017 – Avis favorable
PROPRIÉTAIRE :	**Ville de SAINT LÔ**
ÉVALUATION DOMANIALE :	26/09/2017 : 434 000 € en valeur libre. L'acquisition aura lieu à **l'euro symbolique**.
IMPUTATION :	**Compte n° 980 122 – SAINT LÔ "École Schweitzer"** **Enveloppe projet : 25 000 €**

ROUEN le 07 novembre 2017

Le Directeur Général de l'EPF Normandie,

Gilles GAL

l'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques p[illegible]"

Dominique LEPENT

DAF/FDL